

PRÉSIDENCE

TT/KB n°82

Téléphone :
01 45 17 10 11

Courriel :
cab.presidente@u-pec.fr

A l'attention de

Mme Karine Gros

Créteil, le 3 octobre 2025

Objet : Poursuite de vos missions dans le cadre de la continuité institutionnelle.

Chère Madame,

Conformément aux statuts de l'université, vos fonctions de vice-présidente Politique handicap prennent fin à l'issue de l'élection à la Présidence, qui s'est tenue, ce jour, lors de la séance du Conseil d'administration électif.

Afin d'assurer sans discontinuité le bon fonctionnement de notre établissement, j'ai décidé de vous confier, à compter de ce jour, la charge de mission afférente à la vice-présidence Politique handicap.

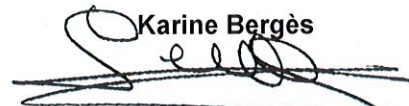
A ce titre, je vous prie de bien vouloir assurer l'expédition des affaires courantes relevant de ce portefeuille, en vous inscrivant dans les orientations définies par la Présidence.

Vous vous référez, pour l'exercice de ces missions, à la lettre de mission qui vous a été adressée à la suite de votre élection en qualité de vice-présidente Politique handicap, le 20 septembre 2024, annexée au présent courrier.

Cette disposition s'appliquera jusqu'à la tenue de l'élection de la vice-présidence Politique handicap, prévue lors de la séance du Conseil d'administration du 17 octobre prochain.

Je vous remercie de votre engagement et de votre disponibilité au service de notre université.

Avec toute ma considération,


Karine Bergès

Présidente de l'Université Paris-Est Créteil

Annexe : Lettre de mission de la vice-présidence Politique handicap.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE POLITIQUE HANDICAP

DOMAINE D'ACTION :

Responsabilité sociétale de l'université (RSU), Organisation des campus & Politique numérique.

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence politique handicap rattachée au domaine de la *Responsabilité sociétale de l'université (RSU), Organisation des campus & Politique numérique* a pour mission principale de piloter la mise en œuvre et d'assurer la cohérence de la politique handicap de l'Université Paris-Est Créteil. Elle est également responsable de l'évaluation continue de cette politique.

Pour cela, elle s'appuie, autant que besoin, sur les directions impliquées dans la mise en œuvre du schéma directeur du handicap et collabore étroitement avec les vice-présidences concernées, afin de planifier et garantir la cohérence des actions mises en œuvre.

La vice-présidence politique handicap coordonne les actions du référent handicap coordonnateur, chargé de la formation des référents handicap pédagogiques et de liaison. Elle veille à l'effectivité de l'accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap, favorisant leur accueil, insertion et maintien dans le parcours d'étude ou de l'emploi.

La vice-présidence politique handicap relaie au sein de l'université les informations sur la politique handicap, apporte son expertise aux acteurs internes et s'emploie à créer des synergies entre les actions de recherche et de formation en lien avec le handicap.

En outre, la vice-présidence politique handicap est l'interlocutrice privilégiée des partenaires externes compétents en matière de handicap (MDPDH, pôle emploi/cap emploi, Agefiph, FIPHFP, associations de personnes handicapées, etc.). Elle contribue à renforcer les partenariats avec les entreprises, les organismes publics et institutionnels engagés dans le champ du handicap.

Elle est également force de proposition pour des projets de valorisation autour du handicap, incluant des initiatives de communication, sensibilisation, information, ainsi que des projets de recherche et de formation.

— ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

- **Actualiser et déployer le schéma directeur du handicap** : développer des initiatives pour une mise en œuvre efficace et cohérente du schéma directeur du handicap, incluant des plans d'action spécifiques et des objectifs mesurables.
- **Accompagner politiquement la réflexion sur les actions en matière de handicap** : soutenir les initiatives et assurer l'alignement des projets avec les objectifs stratégiques de l'université.
- **Participer, en lien étroit avec la direction des partenariats de l'UPEC, au développement des partenariats avec des acteurs externes engagés dans le handicap** : renforcement des partenariats avec les entreprises et organismes publics et de projets communs avec les associations et acteurs du secteur.
- **Déployer des actions de sensibilisations.**
- **Suivre et mettre en œuvre la convention liant l'UPEC et le FIPHFP.**

Ces actions prioritaires visent à renforcer la cohérence et l'impact de la politique handicap de l'UPEC.

Pour l'ensemble de ces missions, la vice-présidence politique handicap collabore étroitement avec les autres vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur la direction des ressources humaines, le service de santé universitaire, le service vie des personnels, la direction de la transformation et la direction des partenariats de l'UPEC.